



DECHETS

- EPINGLEE PAR BRUXELLES, LA FRANCE ANNONCE UN PLAN POUR AMELIORER LE TRI DES DECHETS.

DEVELOPPEMENT DURABLE

- ONZE NOUVELLES RESERVES DE BIOSPHERE ;

ENERGIE - CLIMAT

- LA CAPACITE MONDIALE DE FABRICATION DE MATERIEL PHOTOVOLTAÏQUE DEVRIT ATTEINDRE 1 TW D'ICI A 2024 ;
- LE GROUPE EDF INAUGURE SA PREMIERE CENTRALE SOLAIRE FLOTTANTE INSTALLEE SUR LE LAC D'UN BARRAGE HYDROELECTRIQUE A LAZER DANS LES HAUTES-ALPES ;

AIDES

- SUBVENTIONS CARSAT PREVENTION (METROPOLE ET DOM) ;
- APPEL A PROJET SOUTIEN A L'ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE EN GUYANE.

VEILLE REGLEMENTAIRE

SUR VOS AGENDAS

- LES JEUX AMAZONIENS D'ENTREPRISES 2023 (JADE) EN GUYANE ;
- APPEL A CONTRIBUTION POUR PARTICIPER A L'ELABORATION D'UN LIVRE BLANC SUR LA REALISATION DE REFERENTIELS DE CONSTRUCTION EN OUTRE-MER.



DECHETS

- **Epinglée par Bruxelles, la France annonce un plan pour améliorer le tri des déchets**

Poubelles jaunes de tri dans les lieux publics, retour de la consigne sur les pots et bouteilles en verre, incitations et pénalisations financières : épinglée par Bruxelles, la France a annoncé le jeudi 22 juin une série de mesures pour tenter d'améliorer le tri et le recyclage de ses déchets ménagers et emballages.

Première mesure concrète, annoncée jeudi par la secrétaire d'Etat à l'Ecologie, Bérangère Couillard, lors d'un entretien téléphonique avec la presse : le retour d'ici à deux ans de la consigne sur les emballages alimentaires en verre.

Des expérimentations vont démarrer l'an prochain dans des enseignes d'hypermarchés volontaires qui vont reprendre des emballages vides réutilisables.

Parallèlement, un fonds de 50 millions d'euros est destiné à inciter les producteurs de pâtes à tartiner, de sauces ou de sodas, à adopter des contenants en verre standard et réutilisables au lieu du plastique jetable.

En France, le réemploi des emballages ménagers reste « très inférieur à 1 % », selon le ministère de la Transition écologique, alors que l'objectif est de parvenir à 10% d'emballages réemployés en 2027.

[Lire l'article : Le Progrès](#)

Développement Durable

- **Onze nouvelles réserves de biosphère :**

Le Programme sur l'Homme et la biosphère (MAB) de l'Unesco a désigné onze réserves de biosphère dans onze pays. Avec ces nouvelles désignations, le réseau mondial compte désormais 748 sites dans 134 pays.

Les réserves de biosphère encouragent des pratiques locales innovantes qui visent à préserver la biodiversité, sauvegarder les écosystèmes et lutter contre le dérèglement climatique, tout en améliorant les moyens de subsistance des populations locales, par exemple en développant l'agroécologie, les sources d'énergie renouvelables et les industries vertes. Ces sites aident les pays à atteindre les objectifs fixés dans le Cadre mondial de la biodiversité de Kunming, adopté à Montréal en décembre dernier par la Convention sur la diversité biologique. Ces objectifs incluent la désignation de 30 % des zones terrestres en tant que zones protégées et la restauration de 30 % des écosystèmes terrestres dégradés d'ici 2030.

Les nouvelles réserves de biosphères désignées sont réparties dans onze pays, dont une commune à deux pays, à savoir : Allemagne, Cameroun, Colombie, Indonésie, Mongolie, Kenya, Ouganda, Pakistan, Pérou, Tanzanie et République centrafricaine.

[Source : Environnement Magazine](#)

ENERGIE - CLIMAT

- **LA CAPACITE MONDIALE DE FABRICATION DE MATERIEL PHOTOVOLTAÏQUE DEVRAIT ATTEINDRE 1 TW D'ICI A 2024**

Selon l'Agence internationale de l'énergie (AIE), la capacité de fabrication du PV solaire dans le monde devrait être multipliée par plus de deux l'année prochaine pour atteindre près de 1 TW. Ce développement devrait suffire à couvrir la demande estimée par l'Agence dans son objectif zéro émission nette d'ici à 2050, lequel prévoit le déploiement d'environ 650 GW de PV en 2030 et de presque 310 GW en 2024.

Cependant, le secteur va être confronté au problème de l'excès d'approvisionnement.

Source (et suite) : [PV Magazine](#)

- **LE GROUPE EDF INAUGURE SA PREMIERE CENTRALE SOLAIRE FLOTTANTE INSTALLEE SUR LE LAC D'UN BARRAGE HYDROELECTRIQUE A LAZER DANS LES HAUTES-ALPES**

Le 20 juin 2023 – Le groupe EDF a inauguré la centrale solaire flottante de Lazer, la première de sa filiale EDF Renouvelables en France et la première à concilier production photovoltaïque et hydroélectrique sur un même site. Installée sur le lac d'un barrage hydroélectrique exploité par EDF, elle permet de doubler la capacité de production d'électricité renouvelable du site.

La centrale solaire flottante de Lazer est composée de plus de 50 000 panneaux pour une capacité installée de 20 MWc. En fournissant l'équivalent de la consommation électrique annuelle de 12 500 personnes, elle contribue à l'atteinte des objectifs de 100 GW de capacités solaires en France à horizon 2050.

Ce projet a débuté en 2017, puis a été lauréat de l'appel d'offres de la Commission de la Régulation de l'Energie en 2018. Une campagne de financement participatif a été lancée avec succès en 2021, permettant à la population locale d'investir à hauteur de 179 000€. La construction de la centrale a débuté en 2021 avec la réalisation des études géotechniques et le positionnement des ancrages. Les panneaux photovoltaïques ont ensuite été assemblés sur leurs flotteurs, mis à l'eau par îlots et remorqués par bateau jusqu'à leur emplacement final. Aujourd'hui, la centrale solaire flottante est en exploitation pour environ 30 ans.



Service de Presse : +33 (1) 40 42 46 37 service-de-presse@edf.fr

AIDES

- **SUBVENTIONS CARSAT PREVENTION**

Ces subventions concernent les entreprises de moins de 50 salariés. Le soutien financier est destiné aux actions ayant pour but de protéger la santé et la sécurité des salariés au travail.

Il existe 20 solutions de financement - Exemples (hors subventions régionales ne concernant pas la Guyane) :

- Subvention Prévention TPE Régionale - Bois : transformation & construction ;
- Subvention Captage fumées de soudage ;
- Subvention Prévention TPE - Risques Chimiques Pros équipements ;
- Subvention Prévention : Métiers du bâtiment Indépendants (entreprises sans salarié) ;
- Subvention Captage peinture en menuiserie ;
- Subvention prévention RPS Accompagnement ;
- Subvention TOP BTP ;
- Subvention TMS Diagnostic et Formation ;
- Subvention TMS Action (entreprises et associations) ;
- Etc.

Pour aller plus loin (dispositif, éligibilité, dépenses concernées, montant de l'aide... selon la subvention concernée), et télécharger les fiches : les aides.fr

- **APPEL A PROJET SOUTIEN A L'ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE EN GUYANE**

Lancé à l'initiative du Préfet de Guyane et du Président de la Collectivité Territoriale de Guyane, pour la troisième année consécutive, cet appel à projets a pour ambition de faire émerger des projets issus de l'économie sociale et solidaire (ESS) dans cinq secteurs : la santé et les services sociaux, la mobilité durable, l'économie circulaire, le tourisme alternatif et innovant, la valorisation de l'Industrie culturelle et créative.

Avec l'accord des services de la Préfecture de Guyane (DGCAT) la CTG prolonge cet APP ESS jusqu'au 15 Juillet 2023.

[Cahier des charges](#) de l'AAP soutien à l'économie sociale et solidaire.

VEILLE REGLEMENTAIRE

- **AVIS NOR : TREP2315866V du 17/06/2023 JO n°0139 du 17/06/2023**

La **loi n° 2020-105** du 10 février 2020 relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire prévoit la mise en place à compter de 2022 d'une filière à responsabilité élargie des producteurs (REP) pour les produits et les matériaux de construction du secteur du bâtiment (PMCB). Le **décret n° 2021-1941** du 31 décembre 2021 introduit la définition des PMCB et des producteurs concernés par l'obligation de REP aux articles R. 543-289 et R. 543-290 du code l'environnement. **Le présent avis a pour objectif de préciser le champ d'application de ces articles**, notamment à partir d'exemples (non exhaustifs) de produits concernés. Parmi ces produits concernés par la REP PMCB figurent le béton coulé en place et ses constituants, les blocs de cloisons, les panneaux pleins, les panneaux sandwichs, les murs à coffrage intégré, les bardages, les plaques de revêtement, les allèges, les trumeaux, les dalles alvéolées, les dalles pleines, les revêtements de sol intérieurs (dallage, escalier ...), les briques de cloison, la céramique (baignoire ; receveur de douche ; lavabo ; WC ; bidet...).

- **DECRET 2023-478** du 20/06/2023 JO n°0142 du 21/06/2023. [Fiche synthèse](#).

Commerce : obligation de présenter à la vente des fruits et légumes frais non transformés sans conditionnement, composé pour tout ou partie de matière plastique.

Pour accéder à une veille réglementaire en droit de l'environnement complète et/ou personnalisée :

Notre nouvelle offre de services de veille

Pour satisfaire au mieux vos besoins de veille en droit de l'environnement, santé et sécurité :

- 1 www.enviroveille.com**
Alerte réglementaire par e-mail tous les 15 jours
Veille personnalisée par e-mail une fois par mois
Base de données juridiques en ligne

Enviroveille®



- 2 [Courrier de l'Environnement Industriel](#)**
Publication bimestrielle commentant l'actualité réglementaire

Pour en savoir plus sur cette offre contactez : contactenviroveille@ccifrance.fr - 01 44 45 37 10

TARIFS 2022 ENVIROVEILLE	
OPTIONS	TTC
Alerte réglementaire	161,04 €
Veille personnalisée	322,08 €
Base de données Juridiques	644,16 €
CEI	407,68 €
Pack veille (base + CEI)	901,56 €
Tarification à partir du 1 ^{er} janvier 2022	

SUR VOS AGENDAS

- Les Jeux Amazoniens D'Entreprises 2023 (JADE) en Guyane :



Contact : Lynda HO-YOU-FAT - presidenceguyane@ffse.fr
Inscription : ligueguyane@ffse.fr ; www.guyane.ffse.fr.

- Appel à contribution pour participer à l'élaboration d'un livre blanc sur la réalisation de référentiels de construction en Outre-Mer

L'AQC (Agence Qualité Construction) lance, dans le cadre de son programme OMBREE, un appel à contribution pour participer à l'élaboration d'un livre blanc sur la réalisation de référentiels de construction (normes, règlements...) par les Outre-Mer pour les Outre-Mer.



Renseignements : Fabien BERMES, Directeur de l'association AQUAA : 06 94 45 13 13 - direction@aquaa.fr

CONTACT A LA CCIRG :

Georges CUYSSOT

Chef du service Développement Durable

Administrateur MASE pour la Guyane

Pôle Entreprises & Territoires

Chambre de Commerce et d'Industrie de Région Guyane.

Tél. : 0594 29 96 74 ; Port. : 0694 23 50 62 ; e-mail : g.cuyssot@guyane.cci.fr